



## Comité Syndical • Séance du 04/02/2020

### Compte-Rendu de réunion

**09h15** : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA ouvre la séance. Il excuse la Présidente, Mme Hermeline MALHERBE, et remercie les personnes présentes pour leur mobilisation.

Il met au vote le compte-rendu du Comité Syndical du 15 octobre 2019.

Celui-ci est validé à l'unanimité.

Il propose ensuite l'ordre du jour suivant :

**I. Informations et actualités**

**II. Administration du Syndicat Mixte**

- a. Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2020 – *Délibération n°1*

**III. Dossiers techniques**

- a. Essai de recharge artificielle des nappes : présentation des résultats des travaux 2019 : *Délibération n°2*
- b. Suivi quantité et qualité des nappes de la plaine du Roussillon : présentation des résultats pour l'année 2019 : *Délibération n°3*
- c. Action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les écoles primaires pour l'année 2020-2021 : *Délibération n°4*

### Etat des nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour la présentation de l'état des nappes.

Ce dernier présente les données pluviométriques depuis septembre 2019 et les conséquences sur l'état des nappes. Un point particulier est fait sur l'évènement pluvieux du mois de janvier (tempête Gloria).

Il indique qu'après un automne relativement humide, la tempête Gloria a engendré des précipitations largement excédentaires au mois de janvier avec des cumuls rarement observés en cette saison (140 mm à Perpignan, 300 mm dans les Fenouillèdes, 350 dans le Vallespir).

Dans ce contexte, le niveau des nappes est conforme ou supérieur aux normales sur l'ensemble de la plaine du Roussillon excepté sur le secteur Aspres- Réart. Sur ce dernier secteur, à forte inertie, même si une réaction est déjà visible, il faudra attendre plusieurs semaines avant d'observer l'effet des dernières précipitations. La tendance est cependant favorable.

En l'absence de remarques, N. GARCIA poursuit le déroulement de l'ordre du jour.

### Décisions prises par le Bureau en vertu des pouvoir qui lui ont été délégués

N. GARCIA indique qu'un Bureau du Syndicat Mixte s'est tenu le 19/12/2019 et que les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité :

**Délibération n°1** : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et la Région concernant les postes techniques du Syndicat Mixte pour l'année 2020

**Délibération n°2** : Indemnité du Payeur Départemental pour son rôle de conseil auprès du Syndicat Mixte

**Délibération n°3**: Plan de communication du Syndicat Mixte pour les 3 années à venir (condition nécessaire pour l'obtention de subventions de la part de l'Agence de l'Eau).

### Décisions prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

N. GARCIA informe le Comité Syndical des décisions suivantes prises par la Présidente du Syndicat Mixte en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués :

**Attribution du marché** « Education et sensibilisation aux nappes de la plaine du Roussillon dans les écoles primaires. Année 2019-2020 (délibération n°8 du 21/03/2019). Le marché a été attribué aux associations « Petits Débrouillards » et « Label Bleu » pour un montant de 18 187,50 €

Sur ce point N. GARCIA demande à H.TACHRIFT de rappeler l'action qui est réalisée dans les écoles primaires depuis 2012.

A. LAFUENTE demande de quelle façon est réalisée la sélection des classes et comment les enseignants sont incités à s'inscrire dans ce programme.

H. TACHRIFT indique que l'ensemble des enseignants en école primaire de la plaine du Roussillon reçoivent l'information et que les premières années effectivement, le nombre d'enseignants s'engageant dans cette démarche était inférieur aux possibilités. Ceci n'est plus le cas ces dernières années. Le choix des classes retenues se fait donc en priorisant les enseignants n'ayant pas encore bénéficié de cette action tout en s'assurant d'une bonne répartition des classes sur la plaine du Roussillon afin que toutes les collectivités membres du Syndicat Mixte puissent bénéficier de cette action.

Suite à ces explications, Roberte GIBERT indique qu'il sera nécessaire de transmettre l'information aux communes en même temps qu'il est envoyé aux enseignants afin que les communes puissent en discuter notamment en conseil d'école.

M. MOLY indique que la réserve marine accueille annuellement 2 000 enfants et le site de Paulilles 3 000 enfants. Il pense pertinent de coordonner les actions sensibilisation du Syndicat Mixte avec celles du Parc Marin.

**Virement de Crédit :** Suite à des imprévus lors des travaux de forages pour le nouveau piézomètre SN4 au Barcarès, un virement de crédit a été réalisé entre le chapitre 020 (imprévu d'investissement) et le chapitre 21, article 21748 (construction sur sol d'autrui) pour un montant de 400 €.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour qu'il présente les autres points d'actualités concernant les dossiers techniques.

### **Informations relatives au PGRE**

H. TACHRIFT rappelle la nature et l'importance de ce document et rappelle qu'il a été validé début juillet 2019. Il décrit ensuite la mise en œuvre effective de certaines actions d'économies d'eau inscrites au PGRE, dans les campings et les collectivités notamment.

### **Informations relatives au SAGE**

H. TACHRIFT informe l'assemblée que l'enquête publique du SAGE s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre 2019 et que la Commissaire Enquêtrice a donné un avis favorable au projet de SAGE.

Suite à de nombreuses remarques sur la décharge d'amiante à St Hippolyte, H. TACHRIFT indique qu'une nouvelle disposition sera proposée à la CLE concernant les pollutions industrielles. Elle vise notamment à améliorer la collaboration entre les services de l'Etat et le Syndicat Mixte pour le partage des données techniques.

F. CLIQUE précise que l'avis de la Commissaire Enquêtrice est favorable sans réserve. Seule une remarque a été émise. Il a été décidé d'en tenir compte.

H. TACHRIFT indique que la prochaine CLE est prévue le 13 février à 11h00 pour le vote final du SAGE.

F. CLIQUE indique qu'il s'agit de l'aboutissement d'un travail de presque 10 ans et que toutes les orientations ont été votées à main levée au cours de la construction du SAGE. Il indique que quorum des 2/3 est nécessaire et que le vote se fera à bulletin secret. Il invite donc tous les membres du Syndicat Mixte également membres de la CLE à être présents.

### **Révision et régularisation des prélèvements**

H. TACHRIFT présente rapidement ces deux chantiers d'importance aux membres du Comité Syndical. Concernant la révision des autorisations, des discussions sont en cours entre les collectivités et les services de l'Etat qui arrêteront des valeurs d'autorisation dans les prochains mois.

### **Autres informations**

N. GARCIA informe le Comité Syndical des éléments suivants :

- Au 31/12/2019 : Départ du Directeur de l'Agence de l'Eau de Montpellier, Dominique COLIN. Gestion collégiale pour assurer l'intérim
- Au 31/12/2019 : Départ du Directeur de la DDTM, Philippe JUNQUET. Intérim assuré par Séverine CATHALA.

## **2 Administration du Syndicat Mixte**

---

### **Débat d'Orientation Budgétaire**

N. GARCIA présente les grandes lignes de la notice du Débat d'Orientation Budgétaire.

Dans le contexte politique (élections municipales en 2020) et financier actuel (tendance à la baisse des aides de l'Agence de l'Eau), il propose de maintenir constantes les cotisations statutaires pour l'année 2020 et de conserver les grands équilibres budgétaires de l'année 2019 pour cette année.

En termes financier, il indique que l'année 2019 s'est caractérisée par :

- Un montant exceptionnel des aides de l'Agence de l'Eau (+250 000 €). Ceci s'explique par le fait que de nombreuses aides attendues en 2018 ont finalement été versées en 2019. L'année 2019 constitue donc une année de « rattrapage ».

- Une hausse des dépenses, liée à la réalisation de nombreuses prestations techniques (détail lors du prochain Comité Syndical à l'occasion de la présentation du Rapport d'Activité.), la réalisation de l'enquête publique (frais administratifs, communication, reproduction etc.), et une part de travaux encore élevée.

N. GARCIA précise que l'année 2019 dégage un excédent de l'ordre de 17 000 € pour un résultat final s'établissant à 126 000 €.

Pour ce qui est de l'année 2020, N. GARCIA indique qu'elle se situera, à priori, dans la continuité avec les spécificités suivantes:

- La mise en œuvre du SAGE et la nécessité de réaliser un travail important d'information, sensibilisation notamment auprès des nouveaux élus.
- Une participation active pour la régularisation des prélèvements (étude à lancer)
- Une baisse des travaux et notamment des travaux pour tiers.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour qu'il présente le détail du bilan financier 2019 et les perspectives 2020.

A. BORDANEIL demande si toutes les Agences de l'Eau sont soumises aux mêmes contraintes budgétaires.

N. GARCIA répond par l'affirmative et fait un bref historique des décisions gouvernementales et de leurs impacts sur les Agences de l'Eau. Il ajoute que si toutes les Agences de l'Eau sont soumises aux mêmes contraintes, les choix faits par les Agences peuvent différer de l'une à l'autre en fonction des problématiques locales notamment.

F. CLIQUE précise également que le budget de l'Agence de l'Eau a été imputé de 50 millions d'euros pour la création de l'Agence de la Biodiversité.

M. MOLY indique que les débats ont été âpres à Paris lors de ces réformes. Il indique également que le Parc Marin perçoit de l'ordre de 1 millions d'euros / an pour ses 22 agents directement de l'échelon national, sans participation directe des collectivités locales.

N. GARCIA insiste sur l'importance de la validation du contrat de nappes. Cela permet au Syndicat Mixte de gagner en visibilité sur les aides qu'il peut obtenir sur ses actions.

F. CLIQUE indique que cela est effectivement important mais que le contrat constitue également une contrainte de plus en plus forte notamment en ce qui concerne les délais d'engagement et de réalisation des actions.

N. GARCIA fait ensuite acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

***La délibération n°1 donnant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 est validée à l'unanimité.***

### **Recharge artificielle des nappes : Résultat de l'essai de 2019**

N. GARCIA rappelle que lors de l'hiver 2019, le Syndicat Mixte des nappes a réalisé un nouvel essai de recharge artificielle dans la vallée de la Têt. Le canal de Corbère les Cabanes a été utilisé pour relâcher de l'eau dans le Boulès (affluent de la Têt) au pont de Bouleternère.

Il donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les résultats de cette action.

H. TACHRIFT présente la méthodologie retenue et les résultats obtenus qui sont très positifs avec une recharge des nappes quaternaires importante et d'autant plus rapide que l'on se situe à proximité du point d'injection, ceci sans dégradation de la qualité de la ressource en eau souterraine.

D. OLIVE indique qu'il poursuit en lien avec le Syndicat Mixte des nappes les mesures dans la nappe du Boulès lors de l'hiver 2020. Il indique que suite à la tempête Gloria, les niveaux d'eaux sont très vite remontés mais à des niveaux comparables à ceux observés lors de la recharge.

A. LAFUENTE demande s'il serait possible de réaliser une telle recharge dans les cours d'eau de l'unité de gestion Aspres – Réart.

H. TACHRIFT indique qu'il s'agit d'une très bonne idée mais qu'en l'état actuel cela n'est pas possible dans la mesure où il n'existe pas de branche de canal franchissant le Réart ou la Canterrane.

***La délibération n°2 donnant acte de la présentation de l'étude de recharge artificielle des nappes menée en 2019 est validée à l'unanimité.***

### **Bilan annuel de l'état des nappes**

H TACHRIFT rappelle que comme chaque année depuis 2012, le Syndicat Mixte assure le suivi des niveaux d'eau et des intrusions salines en régie. Ce suivi fait l'objet d'un rapport annuel et d'une présentation en Comité Syndical.

Concernant le suivi quantitatif, malgré une pluviométrie excédentaire, la situation a été mauvaise ou contrastée sur de nombreux secteurs de la plaine, en particulier sur le secteur Aspres Réart.

A. PUIG rappelle que l'unité Aspres – Réart ne concerne pas que la Communauté de Communes des Aspres mais inclut des communes comme Cabestany, Villeneuve de la Raho ou Pollestres, communes qui connaissent une forte croissance démographique.

Concernant le suivi des intrusions salines, comme les années précédentes, aucune intrusion « massive » n'est constatée. Cependant la tendance à la hausse des concentrations en chlorures se poursuit sur les 3 secteurs problématiques d'ores et déjà mis en évidence.

H. TACHRIFT indique qu'une étude en cours, portée par le Syndicat Mixte doit permettre de définir des modalités de gestion et de prélèvements sur la Bordure Côtière Nord afin de prévenir ces intrusions salines. Les résultats de cette étude doivent être fournis fin 2020.

*La délibération n°3 donnant acte de la présentation de l'état quantitatif et qualitatif des nappes pour l'année 2018-2019 est validée à l'unanimité.*

### Education aux nappes dans les écoles primaires

N. GARCIA rappelle que depuis 2012, le Syndicat Mixte réalise une action spécifique dans les écoles primaires en lien avec l'Inspection d'Académie. Il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2020-21, avec là encore, 10 classes sélectionnées sur la plaine du Roussillon.

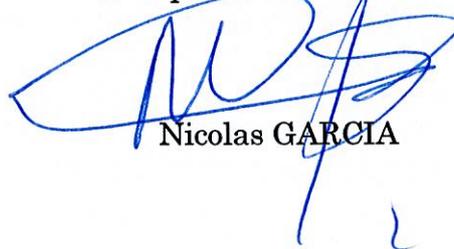
Les programmes scolaires ayant été modifiés, une modification des contenus et donc des outils sera réalisée.

Le coût de cette action est estimé à 18 000 € et est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

*La délibération n°4 relative à la réalisation d'une action d'éducation et de sensibilisation aux nappes dans les écoles primaires pour l'année 2020-2021 est validée à l'unanimité.*

*10h40 : L'ordre du jour étant épuisé. N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.*

Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon



Nicolas GARCIA